

LES ANTENNES REGIONALES

Les raisons des découpages

REGLEMENT INTERIEUR

- Article 19 :
 - Le Conseil Régional est l'organe décentralisé de l'ordre. Son siège est le chef lieu de la région.
- Article 20 :
 - Le Conseil Régional est constitué de quatre (4) membres élus parmi les vétérinaires ayant leur résidence professionnelle dans la région. Ils sont élus selon les mêmes modalités que le Conseil National.
 - Le conseil Régional sera constitué de six (6) membres si le nombre de vétérinaires de la région est supérieur à trente (30).

D'où le découpage en antennes régionales

- Antenne Nord: Tahoua - Agadez
- Antenne Centre-Est: Maradi-Zinder-Diffa
- Antenne Ouest: Tillabery-Dosso
- Antenne de Niamey

ANTENNE NORD: TAHOUA-AGADEZ

Année création de l'antenne et mise en place du CRO en 2008

Couvre la région de Tahoua et Agadez
Siège Régional:
Tahoua

Membres du Conseil de l'antenne Nord

Dr Ramou

Président

Dr Ilou Issa

Vice Président

Dr Samaila Ousmane

Secrétaire Général

Dr Mahamadou Amadou

Trésorier Général

Tahoua

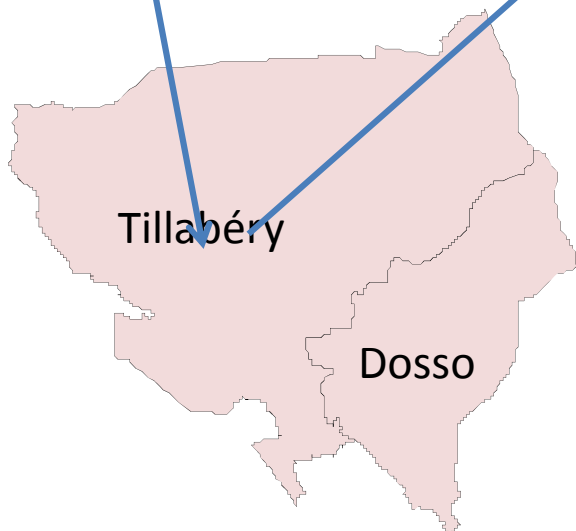
Agadez

ANTENNE OUEST: TILLABÉRY-DOSSO

Année création de l'antenne et mise en place du CRO ce 23 Juin 2012

Couvre la région de Tillabéry et Dosso
Siège Régional:
Tillabéry

Membres du Conseil de l'antenne Ouest



Tillabéry

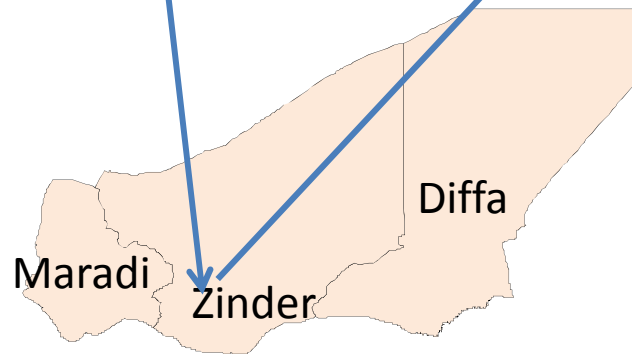
Dosso

ANTENNE CENTRE-EST: ZINDER-MARADI-DIFFA

Mise en place d'ici fin 2012

Couvre la région de Zinder-Maradi et
Diffa
Siège Régional:
Zinder

Membres du Conseil de l'antenne Centre -Est



ANTENNE DE NIAMEY

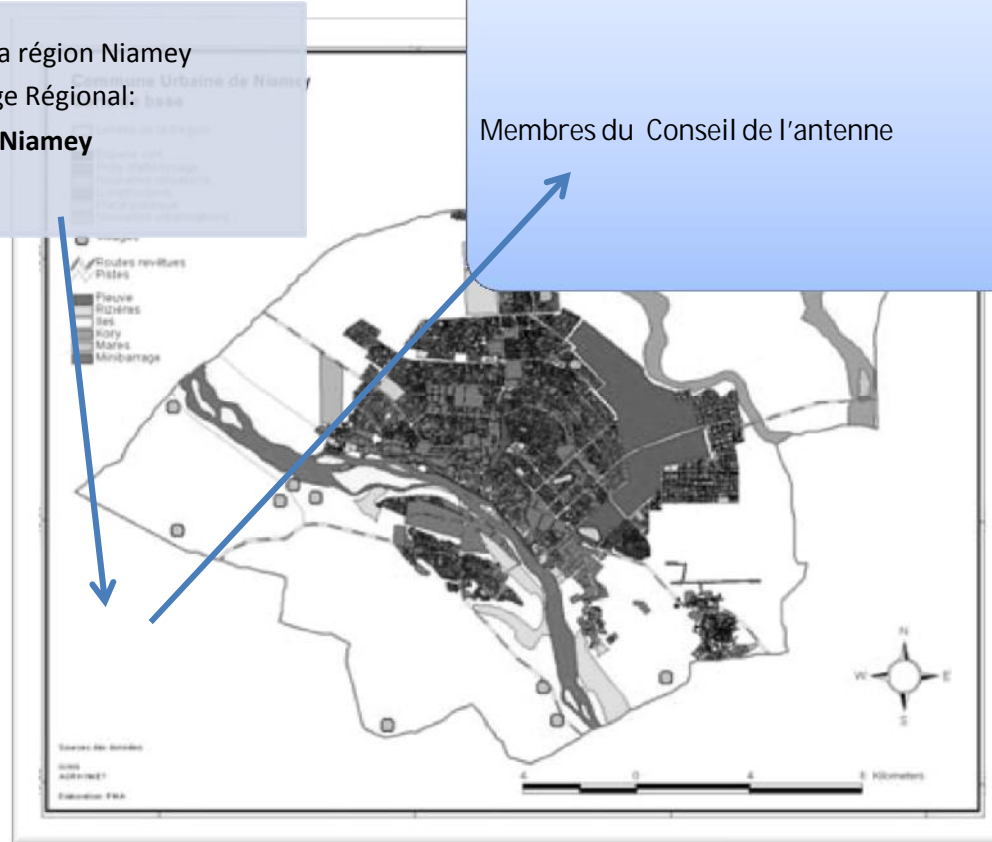
Mise en place d'ici fin 2012

Couvre la région Niamey

Siège Régional:

Niamey

Membres du Conseil de l'antenne



MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION

